



UNIVERSITÉ
TOULOUSE 1
CAPITOLE



DIPLOME D'UNIVERSITE DROIT, SANTE MENTALE ET PSYCHIATRIE

Formation en ligne avec regroupements présentiels

FORMATION CONTINUE

VALIDATION DES ACQUIS ET APPRENTISSAGE

DIPLOME DELIVRE

Diplôme d'Université

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Sophie Théron, Maître de Conférences, HDR,
Université Toulouse 1 Capitole

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Enseignants-chercheurs (liste indicative) :

- Maryline Bruggeman, Maître de Conférences, HDR, UT1 Capitole
- Didier Krajewski, Professeur des Universités, UT1 Capitole
- Julia Schmitz, Maître de Conférences, UT1 Capitole

Professionnels (liste indicative) :

- Christophe Arbus, Professeur des Universités-praticien hospitalier, Chef du pôle de psychiatrie, CHU de Toulouse
- Jérôme Boucard, Psychiatre, Chef du Pôle de psychiatrie générale Rive Droite Nord-Est, Hôpital Gérard Marchant, Toulouse
- Pierre de Monte, Procureur de la République, TGI de Toulouse
- Radoine Haoui, Psychiatre, Président de la Commission Médicale d'Etablissement, Hôpital Gérard Marchant, Toulouse
- Adeline Hazan (sous réserve), Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté
- Michel Lacan, Délégué régional UNAFAM
- Laurent Layet, Psychiatre, Centre Hospitalier Montfavet, Avignon
- Danièle Mirabel, Vice-Présidente chargée des fonctions de Juge des Libertés et de la Détention, TGI de Toulouse
- Anne-Hélène Moncany, Psychiatre, Hôpital Gérard Marchant, Toulouse
- Tristan Renard, Sociologue, Coordonnateur CRESAM Occitanie

CRITERES D'ADMISSION

Conditions préalables à la candidature :

Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac +3 et expérience professionnelle en lien avec le domaine.

Accès au DU et dispenses possibles pour les étudiants ayant suivi le Diplôme Interuniversitaire de « Psychopathologie légale : fondements cliniques et juridiques » (diplôme de l'UT3 Paul Sabatier et de l'Université de Montpellier) et qui auront validé les modules de la 1ère année socle.

La sélection se fait sur dossier de candidature et, le cas échéant, entretien individuel.

PARTENARIAT

Cette formation est organisée avec le soutien de la Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et Santé mentale.



FERREPSY
Occitanie

Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et Santé Mentale



OBJECTIFS

Le but du Diplôme d'Université « Droit, Santé Mentale et Psychiatrie » est de permettre aux professionnels d'acquérir des outils pour faire face aux situations concrètes auxquelles ils peuvent être confrontés dans leur pratique. Cette formation permet d'associer **théorie et pratique** en mêlant des connaissances juridiques aux expériences des professionnels intervenant dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie.

Pour les professionnels de santé, intervenants sociaux et médico-sociaux, l'objectif est de maîtriser le cadre juridique dans lequel ils interviennent et de savoir comment ils peuvent agir pour se situer dans le respect de ce cadre, mais également d'adapter leurs pratiques au regard du statut et des droits du patient.

Pour les juristes amenés à intervenir dans les dispositifs de la santé mentale et de la psychiatrie, il s'agit de connaître la spécificité des règles juridiques inhérentes à ce domaine, ainsi que les difficultés pratiques afférentes afin d'ajuster au mieux l'application de la règle de droit à chaque situation.



PUBLIC VISE

Ce diplôme vise à former des professionnels déjà en poste. Peuvent y candidater l'ensemble des acteurs intervenant ou susceptibles d'intervenir dans le champ de la santé mentale et des soins psychiatriques ou amenés à se spécialiser dans ce domaine :

- Internes ;
- Médecins ;
- Infirmiers ;
- Responsables d'établissements sanitaires ;
- Responsables d'établissements sociaux ou médico-sociaux ;
- Cadres de santé ;
- Travailleurs sociaux ;
- Psychologues ;
- Mais aussi juristes, avocats*, magistrats, mandataires judiciaires à la protection des majeurs...
- Sont également acceptés les représentants d'aidants et d'association de malades.
- Etc.

* Formation éligible à la formation continue des avocats



ORGANISATION

Le volume horaire global est de **115 h** (dont 8h d'examens). Afin de concilier vie professionnelle et formation, le cycle se déroule sur une période de 7 mois à compter d'**octobre 2019** sur un **mode mixte qui allie formation à distance** (équivalent horaire de 41h) et **formation en présentiel** (66 h). Rythme : un présentiel de deux jours tous les mois de novembre à mars, puis examens en présentiel au mois d'avril.

Les enseignements présentiels ont lieu à l'Université Toulouse 1 Capitole, site de la Manufacture des Tabacs (21 allées de Brienne).

Nombre maximum de stagiaires prévu : 18

DIPLOME D'UNIVERSITE DROIT, SANTE MENTALE ET PSYCHIATRIE



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Cours à distance : plate-forme en ligne avec des supports (écrits et vidéos) de cours accompagnés d'exercices et d'outils de communication avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Accès possible aux diverses ressources documentaires universitaires en ligne.

Regroupements en présentiel : séances de formation se déroulant dans une salle de cours dédiée, équipée de vidéoprojecteur. Connexion internet. Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation et bibliothèques de l'université.



PROGRAMME

Volume horaire global : 107 heures de cours auxquelles s'ajoutent 8 heures d'examen.

(*) : Cours mis à disposition des stagiaires en ligne et n'étant pas comptés dans le volume horaire global de formation.

Module 1	Module 2	Module 3
Les politiques et l'organisation de la santé mentale et de la psychiatrie (18h)	Le patient : son statut, ses droits (51h)	Les intervenants : responsabilité, diversité des rôles (38h)
<p>Objectifs : Savoir quelle est la place de la santé mentale et de la psychiatrie dans le système de santé français et appréhender quelles sont les spécificités de son organisation.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le système de santé français*- Les politiques et le système de santé mentale et de la psychiatrie : présentation générale- Méthodologie et échanges avec les enseignants	<p>Objectifs : Maîtriser le cadre légal relatif aux droits et statut des patients, aussi bien au titre de la prise en charge générale de la psychiatrie, qu'à celui des prises en charge spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le droit de la relation de soins*- Le statut du patient en psychiatrie- Le cadre juridique des prises en charge spécifiques<ul style="list-style-type: none">• Les mineurs et majeurs protégés• Les personnes enfermées• Les malades difficiles• Le sujet âgé	<p>Objectifs : connaître le régime de responsabilité des intervenants, comprendre le rôle de chacun d'eux dans le dispositif de prise en charge et les liens existants entre eux et avec les patients.</p> <ul style="list-style-type: none">- La responsabilité du fait de l'activité médicale*- La responsabilité des intervenants dans le cadre de la prise en charge spécifique- Le rôle des intervenants et leurs liens avec le corps médical<ul style="list-style-type: none">• Les autorités administratives• Les autorités judiciaires• Travailleurs sociaux, représentants d'usagers, proches et malades- Problématiques sociétales : psychiatrie et radicalisation

Contrôle des connaissances

Arrêté d'examen détaillé communiqué en début de session. L'évaluation se fait en fin de formation et comporte deux épreuves : un cas pratique transverse de 5h à réaliser en groupe ; une soutenance individuelle de ce cas pratique, suivi d'un échange avec le jury.

€ TARIF 2019/2020 (sous réserve du vote au CA)

Frais de formation : 2800 € + droits d'inscription universitaire en vigueur.

Tarif pour les étudiants ayant suivi le DIU « Psychopathie légale : fondements cliniques et juridiques » : nous contacter



CONTACT

Adrien BLAZY - Bureau MQ 105 (site de la Manufacture des Tabacs) - Tél.: 05 61 12 86 56 - adrien.blazy@ut-capitole.fr



RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- à télécharger sur le site du FCV2A : ut-capitole.fr/formcont
- par courriel : adrien.blazy@ut-capitole.fr
- à retirer auprès du service commun Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) de l'Université Toulouse 1 Capitole : Adrien Blazy - Manufacture des Tabacs - 21, allée de Brienne - Bâtiment Q - 1^{er} étage - bureau MQ105
- par correspondance : FCV2A - UT1 Capitole - à l'attention de Adrien Blazy - 2, rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 (joindre impérativement à la demande une enveloppe format A4 timbrée au tarif en vigueur pour un envoi de 100g et libellée à vos nom et adresse)